

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
9 mars 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Jim
Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Edward McCann, maire.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|--------------|--|
| Linda Brand | - Fossé – ch. Pères-Dominicains
<i>Inès Pontiroli prendra rendez-vous</i> |
| | - Développement résidentiel à proximité |
| Ricky Knox | - Dépôt d'un document |
| Mo Laidlaw | - Mise à jour – traitement des boues septiques |
| Daniel Huard | - Développement résidentiel du voisinage |
| Linda Gagné | - Contravention – stationnement de nuit
- Accumulation d'eau – rue Egan sur son terrain |

10-03-85

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 9 février 2010 ainsi que celui des séances spéciales du 2, 11 et du 16 février 2010
- 5. Administration**
 - 5.0 Dépôt des états financiers
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de mars
 - 5.4 Reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans
 - 5.5 Renouvellement de contrat - Conception Plein Air
 - 5.6 Affichage – poste de Commis
 - 5.7 Affectation de crédits (dépenses incompressibles)
 - 5.8 Demande « Solutions libre-affaires Desjardins »
 - 5.9 Avis de motion - Transfert au fonds de roulement
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Congédiement – pompier
 - 6.2 Engagement – pompier
 - 6.3 Paiement des frais de déplacement
 - 6.4 Frais de formation – Commission scolaire au Cœur des Vallées
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Pavage

- 7.2 Achat de divers équipements – Service des travaux publics
- 7.3 Estimé – lumière de rue – coin chemin Delorme et route 148
- 7.4 Vérification des niveaux pour l’écoulement des eaux – route 148
- 7.5 Soumissions reçues – achat – Camion F-350
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Boues septiques
 - 8.2 Autorisation - Projet incinérateur
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure – Richard Mayhew – 104 chemin Tyler
 - 9.2 Reconnaissance – Association du chemin Kennedy
 - 9.3 Avis de motion – Règlement concernant les chemins de tolérance
 - 9.4 Révision du schéma d’aménagement
 - 9.5 Demande de lotissement – 1558, route 148 – Lise Massé
 - 9.6 Demande de lotissement – 360, chemin Bradley – Harold Nugent
 - 9.7 Avis de motion – Modification au règlement de zonage 177-01 concernant l’incinérateur
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Subvention – Programme Route verte
 - 10.2 Aide financière – loisirs
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de février 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

| ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :
 - 6.1 b) Destituer le chef de ses fonctions
 - 9.8 Demande à la C.P.T.A.Q. – Ngoc Tuyen Dand – 4853, chemin River - *Request to the CPTAQ*
 - 10.3 Centre touristique – Quyon
- Retraits :
 - 6.3 Paiement des frais de déplacement
 - 6.4 Frais de formation – Commission scolaire au Cœur des Vallées
 - 8.2 Autorisation - Projet incinérateur

Adoptée

10-03-86

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 FÉVRIER 2010 ET CELUI DE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LE 2, LE 11 ET LE FÉVRIER 2010

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 février 2010 et celui des séances spéciales tenues le 2, le 11 et le 16 février 2010, tel que rédigé et distribué.

Adoptée

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Le directeur dépose au conseil municipal les états financiers tels que présentés par la vérificatrice Mme Céline Gauthier au caucus du 2 mars 2010.

10-03-87

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **118 157,34 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 26 février 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-03-88

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **342 528,66 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 26 février 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-03-89

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE MARS

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **87 734,83 \$** taxes incluses.

Adoptée

10-03-90

RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et la réalisation par ce biais d'un minimum de 3 000 logements par année.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-91

CONTRAT – SENTIER CYCLABLE – CONCEPTION PLEIN AIR

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle le contrat avec « Conception plein air » M. David Massé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 au taux de 35\$ / heure et déplacement à 0,40 \$ du kilomètre, tel que soumis.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-92

AFFICHAGE DE POSTE – COMMIS DE BUREAU GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Papillon a obtenu le poste de secrétaire 2 et que son poste de commis de bureau général est vacant;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE le directeur général procède à l’affichage du poste de commis de bureau général dans les meilleurs délais.

Adoptée

10-03-93

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a autorisé que les dites dépenses incompressibles soient payées sur réception de la facture pour l’année 2010 et qu’un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE quelques items doivent être ajoutés à la liste adoptée par sa résolution no 10-02-49 lors de la séance spéciale du conseil en date du 9 février 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l’année 2010:

- Publicité SEAO (système électronique d’appels d’offres);
- Centre de téléphone mobile Ltée (CTM);
- Dépenses conciergerie – pour produits de nettoyage.

Adoptée

10-03-94

DEMANDE “SOLUTIONS LIBRE-AFFAIRES SERVICES DES CARTES DESJARDINS”

Extrait du procès-verbal d’une assemblée du conseil d’administration de la Municipalité de Pontiac le 9 mars 2010 .

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE Sylvain Bertrand est autorisé à présenter à « SERVICE DES CARTES DESJARDINS », une demande d’émissions de carte de crédit ; marge de crédit et financement « Accord-D », selon :

SOLUTION LIBRE-AFFAIRES DESJARDINS

Limite de 3 000,00 \$ au nom de la corporation ci-haut identifiée et une carte affaires de 3 000,00 \$ au nom de Sylvain Bertrand et date de naissance le 15 novembre 1957.

QUE Sylvain Bertrand est autorisé à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

Je, soussigné, Sylvain Bertrand, certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil d'administration de la corporation ci-haut identifiée le 9 mars mars 2010, et qu'elle est toujours en vigueur.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Le conseiller Jim Coyle donne avis de motion pour la préparation d'un règlement visant à transférer la somme de 80 000,00 \$ au fonds de roulement.

Signature

10-03-95

FIN D'EMPLOI – POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Gauthier semble dans l'impossibilité de suivre la formation demandée par la loi pour être membre de la brigade;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin au lien d'emploi avec M. Stéphane Gauthier à titre de pompier volontaire.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss mentionne qu'il se retire des délibérations (mais ne quitte pas la table).

10-03-96

DESTITUER LE CHEF DE SES FONCTIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit toujours des informations contradictoires provenant de divers individus du service d'incendies;

CONSIDÉRANT demeure incertain des compétences du chef pompier à diriger le service d'incendies;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE M. Howard soit suspendu de son poste de chef pompier jusqu'à ce que le conseil prenne une décision formelle à l'égard de ses compétences.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le sous-chef assume les responsabilités du poste de « chef par intérim » et qu'il nomme une personne au poste de « sous-chef par intérim ».

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss mentionne qu'il revient.

10-03-97

ENGAGEMENT – NOUVEAU POMPIER

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte la candidature de Philippe Brière comme pompier pour la brigade de Pontiac.

Adoptée

10-03-98

PAVAGE – PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite minimiser les risques pour la sécurité du public voyageur;

CONSIDÉRANT QUE des dommages subséquents peuvent survenir sur les chemins asphaltés où les devers sont en défaut ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à Construction et Expertise P.G. le contrat de préparation de plans et devis pour la correction des devers sur les divers chemins identifiés pour la somme 27 850,00 \$. Les sommes concernées seront prises à même le règlement d'emprunt no 06-10.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-99

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et leur conformité;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de procéder à l'achat des équipements suivants auprès de la compagnie John A. Burnett Ltd. :

Moulin à foin	7 999,00 \$
Déchiqeteuse	7 320,00 \$
Balai	6 000,00 \$
Tracteur	58 999,00 \$

Les fonds pour la dépense nette de 86 643,04 \$ proviendront du fonds de roulement #59-151-00 et seront remboursés sur une période de 4 ans débutant en 2011 à raison de 21 660,76 \$ par année.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-100

ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – COIN CHEMIN DELORME ET ROUTE 148

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin Delorme et de la route 148 et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Adoptée

10-03-101

VÉRIFICATION DES NIVEAUX POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX – ROUTE 148

CONSIDÉRANT l'accumulation d'eau dans les fossés à quelques endroits du côté nord de la route 148 entre le 1988 et le 2024 ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec la vérification des niveaux et l'état de propreté des traverses d'eau dans le secteur compris entre le 1988 et le 2024 route 148, secteur Luskville et de nous faire parvenir un rapport écrit sur la situation.

Adoptée

10-03-102

ACHAT – CAMION F-350

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et leur conformité;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'un camion 2 x 4 Ford F-350 auprès du concessionnaire Mont-Bleu Ford pour la somme de 40 160,93 \$ (taxes incluses), tel que soumis.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-103

CARACTÉRISATION DES BOUES SEPTIQUES RÉSIDUELLES – LAGUNES DE QUYON

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à M. Pat Maguire de Fondex-Shermont-Teknika-HBA, de nous produire une offre concernant la préparation d'une lettre rapport couvrant la caractérisation des boues du bassin de traitement des eaux de Quyon.

Adoptée

10-03-104

DÉROGATION MINEURE – RICHARD MAYHEW, 104 CHEMIN TYLER

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 104 chemin Tyler, lot 2 683 648 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge avant du bâtiment secondaire prescrite en vertu du règlement 177-01, autorisant l'empiètement de la propriété dans la marge avant de 3,11 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pose aucun préjudice sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ladite propriété ne peut être finalisée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit acceptée.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-105

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – ASSOCIATION CHEMIN KENNEDY

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association du chemin Kennedy;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association du chemin Kennedy (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2010.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseillère Inès Pontiroli à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant la modification du règlement no 16-08 concernant les chemins de tolérance.

Signature

10-03-106

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC RELATIF AU "DOCUMENT SUR LES OBJETS DE LA RÉVISION (DOR)"

ATTENDU QUE suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 4 février 1998 ;

ATTENDU QUE selon les articles 54 et 55 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) la MRC doit réviser son Schéma d'aménagement et de développement à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce dernier ;

ATTENDU QUE dans les six (6) mois qui suivent le début de la révision, le Conseil de la MRC doit adopter un document qui indique les principaux objets sur lesquels porte la révision (DOR) ;

ATTENDU QUE lors de son assemblée tenue le 15 octobre 2009, le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a procédé à l'adoption du DOR ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 56.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit transmettre une copie certifiée conforme du DOR à chaque municipalité située sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56.2 de la LAU, toute municipalité à laquelle est transmise une copie du DOR peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur ce document ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Pontiac a pris connaissance du DOR ainsi que des recommandations formulées par le (Comité consultatif d'urbanisme) et/ou (Service de l'urbanisme) à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à la M.R.C. des Collines un délai supplémentaire afin de prendre connaissance des recommandations du C.C.U et de procéder à l'étude du document.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil demande à la M.R.C. des Collines une version anglaise de ce document.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-107

LOTISSEMENT – 1558, route 148 – Lise Massé

CONSIDÉRANT QUE la requérante désire subdiviser le lot 2 684 043 dans le but de créer un (1) nouveau lot à construire;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion ordinaire du 8 septembre 2009, le conseil a adoptée la résolution 09-09-31;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement no. 19837 révisé le 23 février 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil ne supporte pas le plan projet de lotissement no.19837 révisé le 23 février 2010 créant les lots 4 529 708 et 4 529 709.

Adoptée

10-03-108

LOTISSEMENT – Lot : 2 682 398 - Harold Nugent – 360, ch. Bradley

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but la création du lot 4 587 397 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande de lotissement créant le lot 4 587 397, tel que démontré sur le plan de l'arpenteur géomètre M. Michel Fortin, sous ses minutes : 20147

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roger Larose à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage no 177-01 spécifiant qu'un incinérateur fait partie de la classe 12 – classe industrielle.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

10-03-109

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – Ngoc Tuyen Dang – 4853, chemin River

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire obtenir une autorisation autre qu'agricole sur une partie du lot 24B, rang 4, du Canton de Onslow;

CONSIDÉRANT QU'à la date d'entrée en vigueur de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, le terrain était l'assiette d'une construction érigé;

CONSIDÉRANT qu'un permis de démolition pour le chalet a été émis le 13 juin 2006;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation à une fin autre qu'agricole une partie du lot 24B, rang 4, du Canton de Onslow afin d'y construire une résidence.

Adoptée

10-03-110

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE DU SENTIER PONTIAC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTAL AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE ET DE LA POLITIQUE SUR LE VÉLO

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par ses résolutions numéro 08-10-354, 08-10-355, 08-10-356 et 08-10-357 adoptées le 27 octobre 2008 a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'une étude préparatoire pour le tracé final du prolongement de la Route verte dans l'emprise de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la demande de versement de la contribution financière à la municipalité de Pontiac, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux pour la réalisation d'une étude préparatoire pour le tracé final du prolongement de la Route verte dans l'emprise de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE le conseil municipale atteste que les travaux pour la réalisation d'une étude préparatoire pour le tracé final du prolongement de la Route verte dans l'emprise de la route 148 sur le territoire de la Municipalité de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ont été effectués pour un coût réel de 81 529\$, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention au montant de 20 382\$ dans le cadre du Programme d'aide gouvernemental au développement de la Route verte et 20 382\$ selon la Politique sur le vélo;

La section de la comptabilité du Service des finances est autorisée à transmettre au ministère des Transports du Québec, la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la municipalité d'un montant total de 40 764\$ pour la réalisation d'une étude préparatoire pour le tracé final du prolongement de la

Route verte dans l'emprise de la route 148 sur le territoire de la Municipalité de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-111

AIDE FINANCIÈRE – ORGANISMES DE LOISIRS

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Lynne Beaton, responsable des loisirs;

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière aux organismes suivants :

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Les Blés d'Or de Luskville	1 500,00 \$
« Quyon Sport and Recreation »	20 000,00 \$

La conseillère Inès Pontiroli vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-03-112

CENTRE TOURISTIQUE – QUYON

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal appuie la demande de financement de l'Autorité Portuaire Mohr's Landing pour la construction d'un centre touristique à Quyon.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de février 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-03-113

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à _____ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».